



## Charte de la CASE A STOCK – bénévoles ressource

### PREAMBULE

La présente charte a pour objectif de définir les droits et devoirs de la ou du bénévole ressource et de réunir les bénévoles autour de la CASE A STOCK et de sa raison d'être. Les valeurs et les missions de la CASE A STOCK sont définies ci-dessous.

En devenant bénévole, je m'engage à agir en cohérence avec la charte et à la respecter.

### VALEURS

Les valeurs de la CASE A STOCK sont les suivantes :

Communauté

Nous pensons qu'il est à l'heure actuelle essentiel de tisser des liens et la CASE A STOCK se veut un lieu communautaire, réunissant autour d'elle des personnes d'horizons divers ayant des valeurs communes.

Partage

Partager des objets permet de réduire notre consommation et notre empreinte écologique. Mais nous souhaitons également partager ensemble des connaissances, du rire, des moments de qualité.

Durabilité

Mutualiser, mettre en commun au lieu d'acheter, donner une deuxième vie à des objets et réparer plutôt que jeter : pour nous cela contribue à un monde plus durable.

### MISSION

La mission de la CASE A STOCK est de contribuer, au travers d'une bibliothèque d'objets à Fribourg, à une économie locale, circulaire, de partage et durable. A ce titre, elle poursuit notamment les buts suivants :

- Permettre aux Fribourgeoises et Fribourgeois d'emprunter des objets à moindre coût au lieu de les acheter ;

- Offrir un lieu accueillant et bienveillant, de sensibilisation, d'échange et de partage autour des objets à emprunter ;
- Contribuer à réduire notre impact (en particulier écologique) sur l'environnement, en lien avec notre consommation ;
- Susciter la réflexion et questionner nos habitudes de consommation ;
- Créer du lien social et de l'entraide au travers d'une communauté de consomm'atrices et consomm'acteurs.

## **DUREE DE LA CHARTE**

La présente charte entre en vigueur à la date de sa signature par la ou le bénévole ressource. Chaque partie peut la résilier en tout temps pour mettre fin à toute collaboration. La résiliation doit être faite par écrit (e-mail: admin@caseastock.ch) et être accompagnée d'une explication, et aura effet immédiat.

## **ENGAGEMENT DE LA OU DU BENEVOLE RESSOURCE**

La ou le bénévole ressource s'engage à :

- aider le « rôle » à accomplir les différentes tâches
- respecter les valeurs et les missions de la CASE A STOCK
- être d'accord de fonctionner en mode de gouvernance partagée

## **ENGAGEMENT DE LA CASE A STOCK**

La CASE A STOCK s'engage à :

- accueillir et fournir toutes les informations utiles pour la ou le bénévole ressource ;
- accorder sa confiance ;
- agir dans la bienveillance
- fournir une attestation de bénévolat, sur demande.

## **RÉMUNÉRATION**

La ou le bénévole ressource ne peut prétendre à une rémunération.

## **CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ**

La ou le bénévole ressource s'engage à ne pas divulguer toute information à usage interne ou à caractère confidentiel concernant la CASE A STOCK. Cette clause reste en vigueur également après résiliation de la présente charte et pour une durée indéterminée.

## **PROPRIÉTÉ DE LA CASE A STOCK**

Tout matériel et contenu créé dans le cadre des tâches de la ou du bénévole ressource pour la CASE A STOCK est la propriété exclusive de la CASE A STOCK. La ou le bénévole ressource ne peut pas l'utiliser sans l'autorisation de la CASE A STOCK. Ceci est valable également après résiliation de la présente charte et pour une durée indéterminée.

Nom :

Prénom :

Signature :

Date :